



Assemblée parlementaire de l'OTAN

**RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE
AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE**

1. Comme demandé par la commission permanente à Berlin en avril 2017, ce rapport revient sur les avancées réalisées du point de vue de la prise en compte systématique de la dimension de genre dans les activités de l'Assemblée, et dresse un bilan des progrès accomplis sur la voie d'une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes au sein de cette dernière. Il s'inscrit dans le prolongement de deux rapports [075 SC 16 F] et [088 SC 17F] déjà présentés, respectivement à Paris en avril 2016 et à Berlin en avril 2017, sur ces questions par Angélien Eijsink (Pays-Bas), ancienne vice-présidente de l'AP-OTAN, durant les réunions de la commission permanente.

2. Le rapport s'ouvre sur un aperçu des travaux menés ces dernières années par l'Assemblée pour instaurer une approche plus structurée de la question du genre. Il évalue ensuite les progrès réalisés en 2017 sur la voie d'une intégration systématique de la dimension de genre et d'un équilibre hommes-femmes plus équitable.

3. Il indique, en conclusion, que des questions en rapport avec le genre sont régulièrement inscrites au programme de travail de l'Assemblée, et invite la commission permanente à faire savoir si la manière dont cette problématique est traitée, sur le fond et sur la forme, est satisfaisante. Sur le plan de l'équilibre hommes-femmes, le bilan de l'Assemblée reste mitigé. La proportion de femmes au sein des délégations nationales tourne actuellement autour des 14 %. Les élections tenues dans 11 pays membres en 2016 et 2017 n'ont toujours pas débouché, à ce jour, sur un équilibre hommes-femmes plus représentatif à l'échelle de l'Assemblée. Cela étant, les femmes sont, dans une certaine mesure, mieux représentées parmi les responsables élus : elles sont en effet 22 % à assurer des fonctions de présidentes, vice-présidentes et rapporteuses des commissions et sous-commissions. En termes sans doute plus parlants, cela revient à dire que plus de la moitié des femmes membres de l'Assemblée exercent des fonctions électives.

I. RAPPEL

4. Lors de sa réunion tenue à Londres en mars 2015, le bureau de l'Assemblée avait demandé à Angélien Eijsink, ancienne vice-présidente de l'Assemblée, de réaliser une étude exhaustive sur la prise en compte de la question du genre par l'Assemblée. Cette analyse devait se concentrer sur deux dimensions principales, à savoir :

- la prise en compte systématique de la sexospécificité, c'est-à-dire la façon dont la dimension de genre est intégrée dans les activités et les politiques de l'AP-OTAN, et
- l'équilibre hommes-femmes au sein de l'Assemblée, c'est-à-dire la façon dont les deux sexes sont représentés dans les structures de l'AP-OTAN.

5. Mme Eijsink a présenté ses conclusions préliminaires à la commission permanente durant la réunion tenue à Paris en avril 2016 [075 SC 16 F]. Elle indiquait, dans son rapport, que des progrès notables avaient été accomplis pour ce qui est de la prise en compte systématique de la sexospécificité dans les activités et les politiques de l'AP-OTAN – rapports de commission, résolutions de l'Assemblée, exposés lors des réunions de l'Assemblée.

6. La représentation des hommes et des femmes au sein de l'Assemblée demeurait toutefois fortement déséquilibrée, le nombre de membres féminins et de cheffes de délégation restant relativement faible. Les femmes étaient un peu mieux représentées parmi les responsables des commissions et des sous-commissions.

7. Dans son rapport, Mme Eijsink mettait en avant les sept recommandations suivantes :

Équilibre hommes-femmes

- 1) Envisager d'inclure dans le Règlement de l'AP-OTAN une disposition prévoyant que les délégations doivent, dans la mesure du possible, être composées à la fois d'hommes et de femmes.
- 2) Lorsque le choix existe entre des intervenants à niveau de compétence équivalent, s'efforcer d'inviter de préférence des femmes.

Prise en compte systématique de la sexospécificité

- 3) Aborder la question du genre dans le secteur de la défense et de la sécurité, dans le cadre des activités régulières de l'Assemblée.
- 4) Réviser le mandat des commissions de manière à inclure la dimension de genre dans les attributions de toutes les commissions.
- 5) Mettre davantage en valeur les travaux de l'AP-OTAN sur le genre.
- 6) Développer des partenariats avec d'autres organisations pertinentes travaillant sur les questions de genre.

Contrôle et suivi

- 7) Demander au secrétaire général de l'AP-OTAN de présenter annuellement à la commission permanente un point de la situation pour ce qui est de la prise en compte du genre au sein de l'Assemblée.

8. Les mesures 2 à 7 ont recueilli, au sein de la commission permanente, un large soutien. Les membres de la commission ont toutefois exprimé toute une série de points de vue différents s'agissant de la première recommandation, qui visait à introduire dans le Règlement une disposition relative à l'équilibre hommes-femmes au sein des délégations nationales.

9. Madame Eijsink a présenté, lors de la réunion de la commission permanente tenue à Berlin en avril 2017, un rapport actualisé sur la manière dont les recommandations 2 à 7 avaient été mises en pratique, ou pourraient l'être à brève échéance. Elle a également évoqué différents domaines dans lesquels des progrès avaient été accomplis au regard des recommandations 2, 4 et 5. Ainsi,

- les femmes avaient été fortement représentées parmi les experts conviés à s'exprimer devant l'Assemblée en 2016 ;
- en réponse à la nécessité d'introduire une dimension de genre, de nouveaux mandats avaient été adoptés pour toutes les commissions ;
- le site internet de l'AP-OTAN comportait dorénavant une nouvelle rubrique intitulée « genre et sécurité ».

10. Mme Eijsink proposait également un certain nombre de mesures supplémentaires destinées à assurer une prise en compte systématique de la sexospécificité dans les activités de l'Assemblée, à savoir :

- développer un solide réseau d'expertes susceptibles d'être invitées à s'adresser aux réunions de l'Assemblée;
- inclure dans les directives applicables aux séminaires de l'AP-OTAN une incitation à tenir compte de la dimension de genre au moment d'inviter des experts à s'exprimer devant l'Assemblée ;
- assurer, au travers des rapports et des réunions de l'Assemblée, un suivi de la mise en œuvre par l'Alliance de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

- organiser en 2017 un événement spécifique sur le thème « genre et sécurité » auquel seraient associés des partenaires pertinents ; et
- demander au secrétaire général de présenter un premier rapport annuel sur la question du genre au sein de l'AP-OTAN à l'occasion de la réunion de la commission permanente devant se tenir à Bucarest, et faire en sorte que ce rapport soit accessible au public.

11. Toutes ces propositions ont été entérinées par la commission permanente.

12. Au terme d'une longue discussion, la commission permanente est également convenue, pour la première fois, de faire figurer dans le Règlement de l'AP-OTAN une recommandation relative à la composition hommes-femmes des délégations nationales. La version révisée du préambule adoptée par l'Assemblée durant la session de printemps tenue à Tbilissi en mai 2017 indique à présent que « Les délégations sont fortement encouragées à rechercher une représentation diversifiée des genres en leur sein. »

13. En réponse à la demande formulée par la commission permanente à Berlin, le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés en vue d'une meilleure prise en compte de la dimension de genre dans les travaux et dans les structures de l'Assemblée.

II. PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA SEXOSPÉCIFICITÉ EN 2017

14. Comme Mme Eijsink l'indiquait dans son rapport présenté à la commission permanente à Berlin en avril 2017, plusieurs mesures importantes ont été prises depuis mars 2015 dans le but de garantir une meilleure prise en compte systématique de la sexospécificité dans les travaux de l'Assemblée. Ainsi,

- les documents formulant des orientations quant à la teneur des travaux de l'Assemblée – mandat des commissions – ont été révisés de manière à encourager l'adoption d'une dimension de genre ;
- le site internet de l'AP-OTAN comporte dorénavant une section consacrée aux travaux que mène cette dernière dans le domaine du genre ;
- la commission permanente a demandé un rapport annuel sur la prise en compte, par l'Assemblée, de la sexospécificité.

15. Reste à faire en sorte – et c'est là toute la difficulté – que ces mesures, qui pour l'heure reflètent essentiellement des aspirations, soient traduites en pratiques solidement ancrées et s'inscrivant dans la durée. Il faudrait pour cela que :

- les commissions de l'Assemblée intègrent véritablement une dimension de genre dans leurs rapports, leurs résolutions et leurs activités et ce, chaque fois que cela se révèle approprié ;
- une ou plusieurs commissions fassent périodiquement le point sur les progrès réalisés par l'OTAN dans la mise en œuvre de la résolution 1325 ;
- les programmes des séminaires et des sessions de l'Assemblée prévoient, chaque fois que cela s'avère approprié, un débat sur des questions de genre ;
- que ces mêmes programmes fassent appel, dans cette perspective, aux meilleurs experts, hommes ou femmes.

16. Les différentes sections ci-après font le point sur la manière dont il a été tenu compte de chacun de ces quatre critères en 2017.

Rapports, résolutions et activités des commissions en 2017

17. Différentes activités menées ou à mener par les commissions en 2017 comportaient, ou comporteront, une dimension de genre.

18. Deux rapports de commission, notamment, ont consacré des passages aux retombées des conflits sur les femmes, à savoir le rapport général de la commission sur la dimension civile de la sécurité sur « La guerre et Syrie et en Iraq : aspects humanitaires » [157 CDS 17 F] et le rapport spécial de la commission de la défense et de la sécurité sur « L’Afghanistan » [164 DSC 17 F].

19. Durant la visite qu’elle a effectuée en Serbie en juin 2017, la sous-commission sur la transition et le développement a rencontré au camp de réfugiés de Krnjaca un groupe de femmes avec lesquelles elle a discuté des conditions de vie sur place et de l’aide sociale reçue.

20. La commission sur la dimension civile de la sécurité prévoit en outre de mener, dans le cadre de sa visite prochaine au Koweït, en novembre 2017, un débat sur les droits des femmes dans la région du Golfe.

Suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 par l’OTAN

21. Les premiers débats sur les questions de genre organisés au sein de l’AP-OTAN – dans le cadre, à l’époque, de rencontres tenues en marge des sessions – portaient, justement, sur la mise en œuvre de la résolution 1325 par les pays et par l’OTAN. En effet, il s’agissait, pour les instigateurs de ces échanges, du sujet le plus directement pertinent et accessible qui pourrait, au fil du temps, amener à élargir les débats à d’autres aspects de la problématique « genre et sécurité ».

22. Depuis 2010, les travaux sur ces questions au sein de l’AP-OTAN sont pilotés par la commission sur la dimension civile de la sécurité. Après le vote, cette année-là, d’une résolution marquant le 10^{ème} anniversaire de l’adoption de la résolution 1325, trois enquêtes successives sur la mise en œuvre de cette dernière dans les pays membres de l’OTAN ont été menées, successivement en 2011, 2013 et 2015.

23. Au cours des trois dernières années (2015, 2016 et 2017), les modalités d’application de la résolution 1325 par l’OTAN ont figuré à l’ordre du jour de la réunion conjointe des commissions à Bruxelles au travers d’exposés de la représentante spéciale de l’OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité.

24. Grâce aux efforts menés dans ce domaine par la commission sur la dimension civile de la sécurité et au vu des exposés de la représentante spéciale, on peut considérer que l’Assemblée assure, depuis sept ans, un suivi actif de la mise en œuvre de la résolution 1325 par l’OTAN et par les pays.

Thèmes des séminaires et des sessions en 2017

25. Hormis l’exposé fait par la représentante spéciale lors des réunions conjointes des commissions organisées à Bruxelles en février, les questions de genre n’ont pas abordées en tant que telles durant les séminaires et les sessions de l’Assemblée tenus en 2017.

26. Lors de sa réunion tenue à Berlin, la commission permanente a donné son accord de principe à l’organisation, en 2017, d’une réunion spéciale consacrée aux questions de genre à laquelle seraient conviées d’autres organisations partenaires. Le secrétariat international

poursuit l'examen des différentes modalités d'organisation d'une telle rencontre qui se tiendrait fin 2017 ou début 2018.

Intervenants et intervenantes

27. Comme Mme Eijnsink le faisait remarquer dans son rapport, l'Assemblée peut, par le choix de ses intervenants, contribuer à une participation plus poussée des femmes au monde de la défense au sens large. Si la qualité reste le critère déterminant de sélection de ces experts, la commission permanente a néanmoins appuyé la recommandation de Mme Eijnsink visant, à niveau de compétence égal, à s'efforcer d'inviter de préférence des femmes.

28. On trouvera ci-après les ratios intervenant/intervenante pour les réunions de l'AP-OTAN (séminaires et sessions) tenues au cours des trois dernières années. Ces chiffres ne concernent que les experts indépendants, car l'Assemblée n'a que peu – voire pas – d'influence sur la désignation (et le genre) des intervenants officiels. Les données pour 2017 sont incomplètes, car trois séminaires importants doivent encore avoir lieu avant la fin de l'année – à Ljubljana, Rome et Washington.

	2015	2016	2017 (au 6 septembre 2017)
Nombre total d'intervenants/intervenantes invités aux séminaires et aux sessions de l'AP-OTAN	64	63	36
Nombre d'intervenantes	15	9	6
Pourcentages d'intervenantes	23 %	14,3 %	16,7 %

29. Certes, des chiffres couvrant trois années seulement ne suffisent probablement pas pour dégager des tendances claires, ni pour identifier les facteurs sous-tendant ces dernières. Globalement, il arrive encore, dans le cadre de telle ou telle réunion, qu'aucune experte n'ait été conviée à prendre la parole mais ce sont là des cas véritablement exceptionnels. Cela étant, la proportion d'intervenantes invitées aux réunions de l'AP-OTAN demeure relativement faible. En ce sens, l'objectif entériné par la commission permanente à Berlin – à savoir constituer progressivement une base de données regroupant des expertes – garde tout son sens.

30. Pour les autres aspects, il ressort des paragraphes ci-dessus que les questions en rapport avec le genre sont évoquées, régulièrement et sous diverses formes, dans les documents de politique générale et dans les activités de l'Assemblée. Il serait particulièrement intéressant de connaître l'avis, et de recevoir des indications, des commissions et de la commission permanente sur la question de savoir si la couverture actuelle de cette thématique est satisfaisante. Plusieurs questions précises sont formulées à cette fin dans la conclusion du présent document.

III. ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES EN 2017

31. En insérant dans son Règlement une disposition encourageant les délégations à privilégier une représentation diversifiée des genres, l'Assemblée a témoigné de son engagement en faveur d'un équilibre hommes-femmes plus équitable. La commission permanente s'est toutefois abstenue, au vu des obstacles objectifs auxquels sont confrontées certaines délégations, d'imposer des règles strictes. L'approche de l'Assemblée en la matière consiste donc, essentiellement, à privilégier la sensibilisation et à promouvoir une évolution progressive.

32. La constitution des nouvelles délégations au terme des élections est un moment décisif pouvant augurer d'une évolution. Un nombre relativement élevé de parlements membres – onze – ont connu des élections depuis la dernière étude de Mme Eijsink sur l'équilibre hommes-femmes au sein de l'Assemblée (en mars 2016).¹ Parmi eux, on trouve les États-Unis, pays pour lequel les données sont considérées comme non représentatives en raison du nombre élevé de sièges et du processus particulier de désignation en vigueur dans ce pays. Pour les dix délégations restantes, on constate, à la lecture du tableau 1 ci-après, que dans deux cas, les délégations constituées après les élections récentes affichent une proportion plus élevée de femmes. Trois autres délégations comprennent moins de femmes qu'auparavant. Deux délégations comprennent exactement la même proportion de femmes et les trois dernières délégations doivent encore être constituées, ou restent incomplètes à ce stade.

33. Globalement, il ressort des informations données plus loin que, depuis un an et demi, les progrès sur la voie d'une Assemblée mieux équilibrée en termes de représentation hommes-femmes ont été mitigés. Les femmes sont toutefois mieux représentées aux postes de responsabilité de l'Assemblée.

34. La proportion de femmes présentes au secrétariat international se maintient à un niveau élevé.

Représentation des hommes et des femmes au sein des délégations nationales

35. Le tableau 1 ci-après donne un aperçu du nombre et de la proportion actuels de femmes et d'hommes pour chacune des 29 délégations membres. Ces données sont mises en regard avec les chiffres de mars 2016. Le tableau 2 présente quant à lui les chiffres relatifs à la participation effective de ces mêmes membres à la dernière session de printemps de l'AP-OTAN à Tbilissi en mai 2017), par rapport aux sessions de printemps de 2015 et 2016.

¹ Les quatre autres scrutins qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année 2017 – France (Sénat), Allemagne, Norvège, République tchèque – viendront probablement encore modifier les délégations nationales auprès de l'AP-OTAN.

Tableau 1 – Représentation des hommes et des femmes dans les délégations de l’AP-OTAN en mars 2016 - comparaison par rapport à septembre 2017

	Mars 2016						Septembre 2017							
Parlement	Nombre de délégués	Nombre de femmes dans la délégation ²	Nombre d’hommes dans la délégation ²	% femmes dans la délégation ²	% de femmes dans le parlement national ³	Le chef de délégation est une femme ²	Nombre de délégués	Nombre de femmes dans la délégation ⁴	Nombre d’hommes dans la délégation ⁴	% femmes dans la délégation ⁴	% femmes dans les parlements nationaux ⁵	Le chef de délégation est une femme ⁴	Élections	Évolution depuis les élections
Albanie	4	1	3	25%	20.7%		4	N/A	N/A	N/A	23.6%		Juin 2017	
Belgique	7	1	6	14%	42.4%		7	1	6	14%	41.4%			
Bulgarie	6	0	6	0%	20.4%		6	0	6	0%	23.8%			
Canada	12	N/A	N/A	N/A	28.2%		12	N/A	N/A		30.1%	X		
Croatie	5	1	4	20%	15.2%		5	0	5	0%	18.5%		Septembre 2016	↓
République tchèque	7	0	7	0%	19.6%		7	0	7	0%	19.6%			
Danemark	5	2	3	40%	37.4%		5	2	3	40%	37.4%			
Estonie	3	1	2	33%	23.8%		3	1	2	33%	26.7%			
France	18	4	14	22%	25.7%		18	5	13	27.8%	34.4%		Juin 2017	↑

² Situation au 15 mars 2016, sur la base des chiffres communiqués par les délégations. Les chiffres relatifs aux États-Unis ne sont pas considérés comme représentatifs car la délégation n’atteint jamais le total de son quota de délégués. Les chiffres relatifs au Canada ne sont pas considérés comme représentatifs car la composition de la délégation varie pratiquement à chaque réunion en raison des règles particulières régissant l’association parlementaire canadienne de l’AP-OTAN.

³ Source : Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux (situation au 1er février 2016) <http://ipu.org/wmn-f/classif.htm>

⁴ Situation au 1er septembre 2017, sur la base des chiffres communiqués par les délégations. Les chiffres relatifs aux États-Unis ne sont pas considérés comme représentatifs car la délégation n’atteint jamais le total de son quota de délégués. Les chiffres relatifs au Canada ne sont pas considérés comme représentatifs car la composition de la délégation varie pratiquement à chaque réunion en raison des règles particulières régissant l’association parlementaire canadienne de l’AP-OTAN.

⁵ Source: Union interparlementaire, les femmes dans les parlements nationaux (au 1^{er} juillet 2017) <http://ipu.org/wmn-e/classif.htm>

Allemagne	18	4	14	22%	36.9%		18	4	14	22%	37.2%			
Grèce	7	1	6	17%	19.7%		7	1	6	17%	18.3%			
Hongrie	7	1	6	14%	10.1%		7	0	7	0%	10.1%			
Islande	3	1	2	33%	41.3%	X	3	2	1	66.7%	47.6%	X	Octobre 2016	↑
Italie	18	1	17	6%	30%		18	1	17	6%	30.1%			
Lettonie	3	0	3	0%	18%		3	0	3	0%	16%			
Lituanie	4	1	3	25%	23.4%		4	1	3	25%	21.3%	X	Octobre 2016	→
Luxembourg	3	0	3	0%	28.3%		3	0	3	0%	28.3%			
Monténégro	-	-	-	-	-		3	-	2 ⁶	0%	23.5%		Octobre 2016	
Pays-Bas	7	1	6	14%	36.4%		7	1	6	14%	35.5%		Mars 2017	→
Norvège	5	2	3	40%	39.6%		5	2	3	40%	39.6%			
Pologne	12	0	12	0%	22.1%		12	0	12	0%	25.5%			
Portugal	7	1	6	14%	24.8%		7	1	6	14%	34.8%			
Roumanie	10	2	8	20%	11.9%		10	0	10	0%	15.4%		Décembre 2016	↓
Slovaquie	5	0	5	0%	18.7%		5	0	5	0%	20%			
Slovénie	3	1	2	33%	27.7%	X	3	1	2	33%	27.7%	X		
Espagne	12	3	9	17%	39.7%		12	2	10	16.7%	38.6%		Juin 2016	↓
Turquie	12	3	9	25%	14.9%		18	N/A ⁷	N/A	N/A	14.6%			
Royaume-Uni	18	4	14	22%	26.7%		18	N/A ⁷	N/A	N/A	28.5%		Juin 2016	

⁶ Le troisième membre de la délégation n'a pas encore été désigné.

⁷ La nouvelle délégation n'a pas encore été constituée.

États-Unis	36	N/A	N/A	N/A	19.5%		36	N/A	N/A	N/A	19.7%		novembre 2016
Total ⁷	209 ⁸	35 ⁸	174 ⁸	16.7% ⁸	-	2	174 ⁹	25 ⁹	152 ⁹	14% ⁹	-	4	

⁸ Hors États-Unis et Canada.

⁹ Hors délégations pour lesquelles la ventilation par genre n'est pas disponible (N/A)

Tableau 2 - Nombres d'hommes et de femmes composant les délégations nationales lors des sessions de printemps 2015, 2016 et 2017

Parlement	Nombre de membres par délégation	2015				2016				Evolution	2017				Evolution
		Participants à la session ¹⁰	Femmes ¹⁰	Hommes ¹⁰	% de femmes participants ¹⁰	Participants à la session ¹¹	Femmes ¹¹	Hommes ¹¹	% de femmes participants ¹¹		Participants à la session ¹²	Femmes ¹²	Hommes ¹²	% de femmes participants ¹²	
Albanie	4	3	1	2	33%	4	1	3	25%	↓	-	-	-	-	-
Belgique	7	12	2	10	17%	12	3	9	25%	↑	8	2	6	25%	↑
Bulgarie	6	5	0	5	0%	2	0	2	0%	→	2	0	2	0%	→
Canada	12	7	4	3	57%	4	2	2	50%	↓	8	5	3	62,5%	↑
Croatie	5	2	1	1	50%	1	0	1	0%	↓	4	1	3	25%	↑
République tchèque	7	7	0	7	0%	7	0	7	0%	→	7	0	7	0%	→
Danemark	5	4	0	4	0%	2	0	2	0%	→	2	1	1	50%	↑
Estonie	3	2	2	0	100%	4	1	3	25%	↓	4	1	3	25%	→
France	18	14	4	10	29%	14	3	11	21%	↓	9	1	8	11%	↓
Allemagne	18	9	2	7	22%	9	2	7	22%	→	7	2	5	28.5%	↑
Grèce	7	10	3	7	30%	8	1	7	14%	↓	7	0	7	0%	↓
Hongrie	7	14	1	13	7%	6	1	5	17%	↑	5	0	5	0%	↓
Islande	3	3	1	2	33%	3	1	2	33%	→	3	2	1	66.6%	↑
Italie	18	15	1	14	7%	8	0	8	0%	↓	9	0	9	0%	→
Lettonie	3	3	0	3	0%	3	0	3	0%	→	3	0	3	0%	→

¹⁰ Participation effective à la session de printemps tenue à Budapest en mai 2015 – membres effectifs et suppléants.

¹¹ Participation effective à la session de printemps tenue à Tirana en mai 2016 – membres effectifs et suppléants.

¹² Participation effective à la session de printemps tenue à Tbilissi en mai 2017 – membres effectifs et suppléants.

Lituanie	4	3	1	2	33%	4	1	3	25%	↓	5	2	3	40%	↑
Luxembourg	3	4	0	4	0%	3	0	3	0%	→	3	1	2	33%	↑
Pays-Bas	7	6	1	5	17%	11	2	9	18%	↑	11	3	8	27%	↑
Norvège	5	6	0	6	0%	6	3	3	50%	↑	6	2	4	33%	↓
Pologne	12	10	3	7	30%	14	1	13	7%	↓	10	0	10	0%	↓
Portugal	7	7	0	7	0%	4	0	4	0%	→	5	0	5	0%	→
Roumanie	10	7	1	6	14%	-	-	-	-		8	0	8	0%	↓
Slovaquie	5	3	0	3	0%	3	0	3	0%	→	3	0	3	0%	→
Slovénie	3	1	0	1	0%	3	1	2	33%	↑	3	0	3	0%	↓
Espagne	12	13	2	11	15%	1	0	1	0%	↓	10	2	8	20%	↑
Tuquie	12	6	0	6	0%	4	1	3	25%	↑	10	1	9	10%	↓
Royaume-Uni	18	7	0	7	0%	11	4	7	36%	↑	5	2	3	40%	↑
États-Unis	36	5	1	4	20%	4	0	4	0%	↓	8	0	8	0%	→
Total	257	188	31	157	16.5%	155	28	127	18%	↑	165	28	137	17%	↓

36. Une analyse rapide de ces chiffres permet de tirer les conclusions suivantes :

- globalement, la proportion de femmes membres de l'Assemblée a diminué, passant de presque 17 % en mars 2016 à un peu plus de 14 % aujourd'hui ;
- on compte dorénavant sept délégations (contre six en mars 2016) composées exclusivement d'hommes ;
- dans seulement un tiers des cas environ, la proportion de femmes au sein des délégations nationales auprès de l'AP-OTAN reflète la proportion de femmes siégeant au parlement. Cette proportion se rapprochait de 50 % en mars 2016. Dans six cas (contre neuf en mars 2016), les femmes sont mieux représentées au sein de la délégation auprès de l'AP-OTAN qu'au sein de leurs parlements respectifs.

37. Par ailleurs :

- alors que le nombre de délégations emmenées par des femmes s'élevait à deux seulement en mars 2016, ce chiffre est aujourd'hui passé à quatre ;
- la proportion de femmes par rapport au nombre de participants effectifs aux sessions de printemps de l'AP-OTAN – membres et suppléants confondus – est restée relativement stable (17 % environ).

38. Autrement dit, les chiffres relatifs à la composition des délégations auprès de l'AP-OTAN sont relativement mitigés, et ne font ressortir aucune tendance évidente allant dans le sens d'un équilibre hommes-femmes plus équitable. Les chiffres pour 2017 pourraient toutefois évoluer encore, étant donné que trois délégations de pays ayant tenu des scrutins en 2017 n'ont pas encore été constituées/complètement constituées, et que quatre scrutins restent prévus cette année – en France (Sénat), en Allemagne, en Norvège et en République tchèque.

Représentation des hommes et des femmes au sein des responsables élus de l'Assemblée

39. On trouvera ci-après les statistiques comparées relatives à la représentation des hommes et des femmes parmi les responsables élus de l'Assemblée :

Mars 2016

Bureau de l'AP-OTAN : 8 membres, dont 7 hommes (87,5 %) et 1 femme (12,5 %)

Bureau élargi : 13 membres, dont 10 hommes (77 %) et 3 femmes (23 %)

Responsables des commissions et sous-commissions : 64 postes pourvus, dont 52 hommes (81 %) et 12 femmes (19 %)

Septembre 2017

Bureau de l'AP-OTAN : 8 membres, dont 7 hommes (87,5 %) et 1 femme (12,5 %)

Bureau élargi : 12 membres, dont 11 hommes (91,7 %) et 1 femme (8,3 %)

Responsables des commissions et sous-commissions : 64 postes pourvus, dont 50 hommes (78 %) et 14 femmes (22 %)

40. Il ressort de ces statistiques que, exception faite du Bureau, les femmes sont mieux représentées parmi les responsables élus (22 %) qu'à l'échelle de l'Assemblée tout entière (14,5 %). En effet, les chiffres ci-dessus donnent à penser que les chances d'être élu(e) à un poste de responsabilité à l'Assemblée – membre du Bureau ou responsable d'une commission/sous-commission – sont nettement plus élevées pour les membres féminins (60 %) que pour les membres masculins (38 %) de l'AP-OTAN. Cette différence est ressortie encore plus nettement à partir de mars 2016. Il convient toutefois de mentionner, dans un souci d'exhaustivité, qu'aucune femme n'a encore été élue à ce jour au poste de présidente de l'Assemblée.

Représentation des hommes et des femmes au sein du secrétariat international

41. L'effectif du secrétariat international n'a pas changé depuis mars 2016, soit 28 personnes – 10 hommes (36 %) et 18 femmes (64 %) – employées à titre permanent. Ce rapport est resté stable au fil des différents recrutements intervenus depuis lors.

42. Les femmes sont également bien représentées parmi les assistants de recherche. Au cours des 11 dernières années (2006-2017), 96 jeunes diplômés, dont 52 femmes (54 %), ont été sélectionnés dans le cadre de ce programme.

IV. CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE

43. En chargeant Angélien Eijnsink, ancienne vice-présidente de l'Assemblée, de réaliser une étude spéciale en mars 2015, le bureau et la commission permanente de l'Assemblée ont montré qu'ils comptaient s'intéresser plus systématiquement à la manière dont l'Assemblée prend en compte la dimension de genre dans ses activités et dans ses structures. L'important travail réalisé par Mme Eijnsink a déjà eu des retombées significatives, comme la révision du mandat des commissions et du Règlement de l'Assemblée. Le présent rapport est un autre produit du projet confié à Mme Eijnsink. La commission permanente avait en effet demandé au secrétaire général de présenter un examen annuel de la situation au regard de la prise en compte systématique de la sexospécificité et de l'obtention d'un équilibre hommes-femmes plus équitable au sein de l'AP-OTAN. Le présent document constitue la première mouture de cet examen annuel. Conformément au mandat attribué par la commission permanente, ce rapport sera accessible au public sur le site internet de l'AP-OTAN.

44. S'agissant de la prise en compte systématique de la sexospécificité, le rapport confirme que le programme de travail de l'Assemblée comporte régulièrement des débats touchant à la dimension de genre. La commission permanente est toutefois invitée à faire savoir si le niveau de cette prise en compte et la manière de procéder sont satisfaisants. En d'autres termes :

- selon les commissions, une prise en compte plus poussée de la sexospécificité dans les rapports, les résolutions et les programmes de visite est-elle envisageable et présente-t-elle un intérêt ?
- quelles dispositions l'Assemblée devrait-elle prendre pour suivre au mieux la mise en œuvre de la résolution 1325 par l'OTAN et par les pays : faut-il poursuivre l'examen de cette question dans le cadre d'une ou de plusieurs commissions, ou s'en remettre à des experts qui interviendraient durant les réunions de février à Bruxelles, ou combiner ces deux options ? Et si oui, à quelle fréquence ?
- faudrait-il inscrire plus régulièrement, aux programmes des séminaires et des sessions, des tables rondes/des débats qui seraient spécifiquement consacrés aux questions de genre, ou ces dernières devraient-elles faire l'objet de séminaires/activités spéciaux ?

45. Il ressort par ailleurs du rapport que la proportion d'expertes invitées aux réunions de l'AP-OTAN reste relativement faible. En ce sens, l'objectif entériné par la commission permanente – à savoir constituer progressivement une base de données regroupant des expertes – garde tout son sens.

46. S'agissant de l'équilibre hommes-femmes au sein de l'Assemblée, le tableau reste assez mitigé. Les femmes, si elles ne constituent que 14 % des membres de l'Assemblée, représentent une proportion plus élevée des responsables élus des commissions et des sous-commissions (22 %). Soixante pour cent des membres féminins de l'Assemblée exercent des fonctions électives – contre 38 % seulement pour les membres masculins. Autrement dit, rien ne devrait apparemment empêcher les femmes membres de se hisser à des postes influents au sein des commissions. C'est donc à l'échelle des délégations que semble résider principalement la clé d'un équilibre

hommes-femmes plus représentatif. L'Assemblée a fait un grand pas en avant en mai 2017 en insérant dans son Règlement une disposition encourageant les délégations à rechercher une représentation diversifiée des genres en leur sein. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à la manière dont les délégations se conformeront à cette nouvelle directive.

47. Le principal défi à relever par l'Assemblée dans le futur consistera à faire en sorte que les buts définis par la commission permanente en termes de prise en compte systématique de la sexospécificité et de parité hommes-femmes débouchent sur de nouvelles pratiques s'inscrivant dans la durée. Il est à espérer que le présent rapport contribuera utilement à ce projet.
